



Saison 2026-2027

PROCES-VERBAL COMMISSION SPORTIVE PV N°16 CS/5

Réunion du	Mercredi 9 Septembre 2026
Présidence :	DA SILVA S.
Présents :	MM. VADOT B. - BELORGEY B. – CHEVANNE T.
Excusés :	MM. IPOUA G. - FAORO P.
Assiste à la séance :	Mme CHAPON Agnès

I - SENIORS

Toutes les correspondances doivent se faire via la boîte mail officielle du club. Les mails qui proviennent d'une adresse personnelle ne seront pas pris en compte.

PLANNING DE JOURNÉE

En cours de saison, toute modification de jour, d'horaire ou de terrain devra être sollicitée par le biais du module prévu dans Footclubs jusqu'au lundi minuit précédant la rencontre. La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délais et non justifiées.

ORGANISATION RENCONTRE

Chaque club doit présenter à l'arbitre, ou au délégué, une feuille de match de secours, le constat d'échec Ainsi que le listing des joueurs, éducateurs et dirigeants.

TRANSMISSION FMI

Nous vous rappelons que la FMI doit être transmise pour le dimanche 0h00.

En cas d'utilisation de la procédure d'exception, la feuille de match papier et les rapports d'incidents Devront parvenir au secrétariat du district dans un délai de 24 heures suivant le match par e-mail.

I.1 REPROGRAMMATION RENCONTRES

Suite à la qualification des équipes de USSE – ST JEAN DE LOSNE – TALANT – ASFO – FCAB – DIJON MUNICIPAUX – MPL au 3^{ème} tour de la CF, la Commission remet les rencontres ci-dessous à une date ultérieure

- Match 55708250 CCO FUTBAL EMOTION F BACHELARD SEURRE – USSE
- Match 55708191 FUTBAL EMOTION F BACHELARD ST JEAN DE LOSNE – PLOMBIERES
- Match 55708249 FUTBAL EMOTION F BACHELARD CF TALANT – TILLES FC 2
- Match 55708177 FUTBAL EMOTION F BACHELARD FNCS – ASFO
- Match 55708180 FUTBAL EMOTION F BACHELARD FCAB – POUILLY EN AUXOIS
- Match 55708175 FUTBAL EMOTION F BACHELARD DIJON MUNICIPAUX – FC CHAMPDOTRE LONGEAULT
- Match 55708181 FUTBAL EMOTION F BACHELARD VINGEANNE FC - MPL FC



I.2 GROUPES DE D4

Suite au désistement du club DIJON MUNICIPAUX, le club du DIJON SUD 2 est reversé dans le groupe C

A	B	C	D
FCAB 2	MORVANDELLE	ASFO 3	US SAVIGNY 2
UCCF 3	POUILLY AUXOIS 3	TILCHATEL	SEURRE
CREPAND	GRESILLES FC 2	GRESILLES FC 1	BLIGNY 2
PRECY 2	DIJON DINAMO 2	DIJON DINAMO 3	MANLAY 2
SACRIBAIN	DIJON SUD 2	DIJON MUNICIPAUX 2	MERCEUIL
USSE 3	QUETIGNY 3	CESSEY 2	NOLAY 2
ST REMY 2	VITTEAUX	ECHENON 2	AIFC 2
NEC 2	ASDDOM 2	VINGEANNE FC 2	ESTV 2
TOUILLON	MAREY 2	FCNCS 3	LONGCHAMP 2
MONTIGNY/AUBE	CCOF	SAULON CORCELLES 2	REMILLY 2
	SOMBERNON GISSEY 2	DIJON SUD 2	

I.3 CHANGEMENT DATE ET HORAIRE

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclubs dans les délais impartis.

Modification : A compter de ce jour, vous avez jusqu'au lundi minuit pour faire votre demande et obtenir l'accord du club adverse via Footclubs.

La commission se réserve le droit de refuser la demande de changement de date et/ou horaire si elle est hors délais et pas en bonne et due forme

Toute modification d'horaire ou de terrain pourra être sollicitée, exceptionnellement, via l'adresse officielle Électronique du club avec l'accord écrit du club adverse.

Vous devrez indiquer, obligatoirement, N° de la rencontre – équipes en présence – date afin de faciliter le traitement de la demande

- Changement d'horaire ou date de 6 à 12 jours avant le match D1-D2-D3-D4 15,00 €.
- Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match D1-D2-D3-D4 20 €

La commission prend connaissance des demandes de changement de dates des clubs écrits pour les rencontres suivantes :

L'éclairage n'étant pas homologué pour jouer en nocturne le match 55708185 CCO FUTBOL EMOTION F BACHELARD AS DIJON SUD – MVF du 13/09/2026 se jouera à 12h00 – Stade de l'EVEIL.

La commission prend connaissance des demandes d'inversion des clubs écrits pour les rencontres suivantes :

Match ALLER 5660954 D1 FC2C – FCNCS du 19/09/2026 se jouera sur le terrain de NEUILLY CRIMOLOIS le 20/09/2026 à 15h00

Mach RETOUR 56609074 D1 FCNCS – FC2C du se jouera sur le terrain de LADOIX.



I.4 DELEGATIONS

DESIGNATION DELEGUES:

13/09/2026	CPE FUTBOL EMOTION	LONGVIC	REMILLY	ZEJNAJ A	RODRIGUES Armando
13/09/2026	CPE FUTBOL EMOTION	BRAZEY	GRESILLES	SARTELET J	MOINGEON Daniel
13/09/2026	CPE FUTBOL EMOTION	DIJON SUD	M.V.F	RAVIER R	CHUDZIAK Philippe

20/09/2026	D2	A	FAUVERNEY 2	ASFO	ZEJNAJ A	CHUDZIAK Philippe
19/09/2026	D1	A	FCNCS	FC2C	DEGAND F	MOINGEON Daniel
20/09/2026	D1	A	DIJON ULFE	ST JEAN DE LOSNE	EL MJDI M	RODRIGUES Armando

I.5 COURRIELS

De la Ville de DIJON : Pris note.

De DIJON DINAMO : Fait une demande de modification d'affectation pour son équipe 2 en Seniors D4 actuellement inscrite dans le groupe C, souhaitant être mis dans le groupe B. La CS ne peut donner une suite favorable à la demande, Il n'est pas possible d'avoir 2 équipes du même club dans le même groupe.

De CHEVIGNY : La CS n'est pas compétente pour intervenir dans votre demande. Si aucune solution n'est trouvée, le club devra trouver un terrain de replis.

II- JEUNES

FESTIVAL U13

Modalités des inscriptions

- Toutes les équipes 1 U13 de D1, D2, D3 et D4 participent au Festival U13.
- Les équipes U13 R1 sont directement qualifiées pour la Phase Départementale
- Les équipes U13 R1 ne peuvent pas engager d'équipe supplémentaire dans les tours préliminaires.
- Une seule équipe par club peut être qualifiée pour la Phase Départementale.



- Si deux équipes d'un même club terminent premières de leur plateau, une seule est qualifiée et l'équipe classée deuxième du plateau est repêchée pour le tour suivant.
- Les vainqueurs du 1er tour sont Têtes de série au 2e tour.
- Au minimum 50 % des joueurs ayant participé au tour précédent doivent participer au tour suivant.
- Les équipes U12 ne peuvent pas participer au Festival U13.
- Une Coupe U12 sera organisée, comme lors de la saison 2025-2026.

DECLARATION D'ENTENTES

Catégorie	Club gestionnaire	Clubs de l'entente	Terrain	Couleurs des maillots
U10/11	MAGNIEN	LACANCHE- MANLAY - BLIGNY	LACANCHE	LACANCHE
U8/U9	LACANCHE	MAGNIEN-BLIGNY - MANLAY	LACANCHE	LACANCHE
U6/U7	BLIGNY	MAGNIEN – MANLAY - LACANCHE	BLIGNY	BLIGNY
U10/U11 FEM	FONTAINE LES DIJON	DAIX	FONTAINE LES DIJON Stade des Portefeuilles	FONTAINE LES DIJON
U10/U11	USSE	ST REMY	SEMUR EN AUXOIS	SEMUR EN AUXOIS
U8/U9 U10/U11	LONGCHAMP	MAGNY - CEsSEY	LONGCHAMP ou MAGNY ou CEsSEY	LONGCHAMP
U6/U7	MAGNY	CESSEY - LONGCHAMP	MAGNY ou CEsSEY ou LONGCHAMP	MAGNY
U6/U7 U8/U9	FCJM DIJON	ASDDOM	FCJM DIJON / ASDDOM	FCJM DIJON/ASDDOM
U10/U11	FC SAULON CORCELLES	AISEREY IZEURE FC	SALON/AISEREY	

CHAMPIONNATS U18 – U 15 - U13 D2

U18 D2

20 Equipes engagées : Daix 2, Longvic, C.F Talant, Champdôtre Longeault, Chenôve, Dijon U.L.F.E., Ent. Manlay, Ent. Pouilly, Ent. Tilles VNFC 2, Ent. UFCO/Sombernon, Fauverney, FC2C, Grésilles F.C., Meursault, MVF, FCNCS, Quetigny, Saint-Apollinaire 2, UCCF, EF Villages...



Les groupes sont constitués sous réserve de la décision à intervenir concernant la situation du club de CHENÔVE.

A	B
UCCF	CHENOVE
MVF	DIJON ULFE
ENT MANLAY	FAUVERNEY
ENT POUILLY	FC2C
ENT SOMBERNON	CHAMPDOTRE LONGEAULT
DAIX 2	LONGVIC
GRESILLES FC	MEURSAULT
TALANT	FCNCS
ENT EF VILLAGES	QUETIGNY
ST APOLLINAIRE 2	ENT TILLES/VNFC 2

U15 D2

Sont retenues en U15 D2 : GENLIS – FONTAINE LES DIJON 2 - IS SELONGEY – DFCO FEM 2 – ENT AIFC ST JEAN DE LOSNE –CF TALANT – EF VILLAGES – TLLES FC – USCD 2 – ENT POUILLY EN AUXOIS – ST APOLLINAIRE 2 – DAIX - DIJON ULFE – ASFO – JDF 21 – QUETIGNY – MARSANNAY – GRESILLES FC – FC2C - UFCO

La commission procède à l'engagement des 20 premières équipes suite aux classements des candidatures jeunes 2025/2026.

Les équipes de SOMBERNON GISSEY — BEAUNE 2 – US SAVIGNY seront versées en D3.

A	B
ENT POUILLY	GENLIS 1
UFCO	JDF 21
ASFO	GRESILLES FC
EF VILLAGES	FC2C
IS/SELONGEY	MARSANNAY
FONTAINE LES DIJON 2	CF TALANT
DAIX	DFCO FEM 2
QUETIGNY	TILLES FC
DIJON ULFE	ST APOLLINAIRE 2
USCD 2	ENT AIFC ST JEAN

U13 D2

Sont retenues en U13 D2 : LONGVIC – IS SELONGEY – FAUVERNEY – ST APO 2 – JDF 21 – GENLIS – CHAMPDOTRE LONGEAULT – FCNCS – FC TALANT – FONTAINE LES DIJON – DAIX – BEAUNE 2 – TILLES FC – ESTV – MIREBEAUX – DIJON ULFE – GRESILLES – POUILLY – DFCO F 2 – UFCO.

La commission procède à l'engagement des 20 premières équipes à la suite des classements des candidatures jeunes 2025/2026.

Les équipes de UCCF 2 – ENT USSE ST REMY 1 – USCD 2 – ASPPT 3 – ENT MANLAY – MEURSAULT – QUETIGNY – SEURRE seront versées en D3.



A	B
DFCO F 2	AS BEAUNE 2
POUILLY EN AUXOIS	GENLIS
DIJON ULFE	ESTV
JDF 21	CHAMPDOTRE LONGEAULT
GRESILLES FC	LONGVIC
FONTAINE LES DIJON	FCNCS
ST APOLLINAIRE 2	FCMPL
CERCLE TALANT	TILLES FC
IS/SELONGEY	FAUVERNEY
UFCO	DAIX

2.1 CHANGEMENTS DATE ET HORAIRE

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclubs dans les délais impartis.

Modification : A compter de ce jour, vous avez jusqu'au lundi minuit pour faire votre demande et obtenir l'accord du club adverse via Footclubs.

La commission se réserve le droit de refuser la demande de changement de date et/ou horaire si elle est hors délais et pas en bonne et due forme

Toute modification d'horaire ou de terrain pourra être sollicitée, exceptionnellement, via l'adresse officielle Électronique du club avec l'accord écrit du club adverse.

Vous devrez indiquer, obligatoirement, N° de la rencontre – équipes en présence – date afin de faciliter le traitement de la demande

- **Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match Jeunes D1-D2-D3-D4 20 €**

La commission prend connaissance des demandes de changement de dates des clubs écrits pour les rencontres suivantes :

Match 56711764 U13 D1 – A ASPTT DIJON 2 – BEAUNE du 10/10/2026 se jouera le 17/10/2026

Match 79074646 U15 D1 A ASPTT DIJON 2 – MVF du 03/10/2026 se jouera à 17h30.

Match 79074627 U15 D1 BEAUNE – GEVREY du 12/09/2026 à 17H00

2.2 HORAIRE RENCONTRES

La commission prend connaissance des demandes des clubs concernant leurs rencontres à domicile. Elle décide pour la saison 2026/2027, à titre dérogatoire et exceptionnel pour le championnat de valider des horaires et jour de pratique sous réserve que ces derniers ne soient pas pénalisants pour les clubs figurant dans le groupe.



CLUBS	U18 D1	U15 D1	U13 D1	U18 D2	U18 D3	U15 D2	U15 D3	U13 D2	U13 D3	U13 D4	U12
BEAUNE	Dim 10h30	Sam 16h	Sam 13h30								
USSE	Sam 17h		Sam 14h30								
LONGVIC		Sam 15h30	Sam 13h30								
ASPTT		Sam 15h30	Sam 13h30								
USCD		Sam 16h30	Sam 13h ou 14h30								
FONTAINE LES DIJ		Sam 16h30	Sam 13h					Sam 13h	Sam 13h		Sam 13h
MARSANNAY		Sam 17h									
GEVREY			Sam 14h30								
IS SELONGEY			Sam 13h					Sam 13h	Sam 13h		
MVF											
GENLIS					Sam 17h						13h - 2 15h - 1
CHEVIGNY ST SR		Sam 13h	Sam 15h30				Sam 15h30		Sam 15h30		Sam 15h30
EF VILLAGES				Sam 18h		Sam 16h	Sam 18h		Sam 14h		
DFCO								Sam 14h			
RUFFEY STE MARIE							Sam 15h30			Sam 13h30	
SOMBERNON GISSEY						Sam 17h	Sam 14h		Sam 16h	Sam 14h	

2.3 TOURNOIS

DECLARATION DE TOURNOI RAPPEL

Suite à un nombre important de tournois qui ne sont pas déclarés, nous rappelons aux clubs l'**obligation qui leur est faite de déclarer tout tournoi** auprès de l'instance compétente en envoyant un mail au secrétariat.

Le District autorisera ou non les tournois : ***Sous réserve d'obligation de disputer une rencontre de Championnat ou de Coupes fixées par la Commission Coupes et Championnats ou des journées organisées par la FFF (journée de rentrée du foot - JND ...)***

Les matchs amicaux ou les tournois entre équipes départementales doivent être autorisés par le District concerné.



Les clubs désirant organiser un tournoi à 11 ou de sixte, en salle ou en plein air, en nocturne ou en diurne, doivent en demander l'autorisation au district au moins 15 Jours avant la date du tournoi

Les événements non déclarés peuvent ne pas être couverts par les assurances, ce qui expose les organisateurs à des risques financiers en cas d'accidents ou d'incidents

Les tournois relayés sur les réseaux sociaux du District ou autres ne sont pas considérés comme déclarés auprès des instances.

Pour information

Tout club participant à un tournoi organisé à une date correspondant à une journée de championnat, une journée de rentrée ou une Journée Nationale des Débutants (JND) devra prendre les dispositions nécessaires afin d'assurer la tenue de ses rencontres officielles. Aucun report ne sera accordé de droit du fait de la participation à un tournoi.

1. Rentrée du Foot U9 (générations 2019/2018) - Samedi 19 septembre 2026
2. Rentrée du Foot U7 (générations 2021/2020) - Samedi 26 septembre 2026
3. Rentrée du Foot Féminin (générations 2021 à 2014) - Dimanche 27 septembre 2026

2.5 COURRIELS

De AISEREY IZEURE FC concernant l'affectation en U18 D2

Pris connaissance du courriel du club contestant l'absence de son équipe U18 dans les groupes U18 D2 au regard du classement des candidatures publié le 08/07/2026.

La Commission rappelle que, suite aux nouvelles sanctions prononcées lors du tournoi de Genlis, une déduction complémentaire de 10 points a été appliquée conformément aux dispositions de l'article 132 des Règlements du District.

Le total retenu pour le classement des candidatures U18 est ainsi porté à 22 points, En conséquence, l'équipe n'ayant pas candidaté en U18 D2, elle ne peut être retenue dans cette catégorie.

De GRESILLES FC et MPL FC : Pris connaissance de la demande de report formulée par GRESILLES FC pour la rencontre U12 D1 GRESILLES FC – MPL FC, ainsi que du refus de MPL FC.

La Commission dit que la rencontre se jouera le 12 septembre 2026 à l'heure prévue au calendrier.

IV- FUTSAL

4.1 ENGAGEMENT

Saison 2026 – 2027

Date limite d'engagement : 15/09/2026

La présente décision est susceptible d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus aux articles 188-189- 190 des règlements généraux de la FFF.

Le Président de la Commission Sportive
DA SILVA S.